

FORMALITÉS D'ENTRÉE À SAINT-BARTHÉLEMY

Le site officiel France Visas propose l'outil « Ai-je besoin d'un visa ? » qui permet à chacun de vérifier s'il doit demander un visa avant d'entrer à Saint-Barthélemy :

[Ai-je besoin d'un visa?](#)

Lorsqu'un visa est requis, la démarche de demande de visa doit être effectuée obligatoirement en ligne, avant de partir, sur le site officiel France Visas :

[France Visas](#)

Aucun visa touristique ne sera délivré sur place, ni à la frontière, ni à la préfecture.

Les visas de court séjour « Schengen » ne sont pas valables à Saint-Barthélemy car l'île ne fait pas partie de l'espace Schengen.

Les seuls visas de court séjour acceptés sont les visas nationaux portant l'une des mentions suivantes : « France sauf CTOM » ;

« Départements français d'Amérique » ; « Collectivité de Saint-Barthélemy » ou « Collectivité de Saint-Martin », selon l'île concernée.

Tous les voyageurs qui entrent à Saint-Martin par l'aéroport international Princesse Juliana doivent se conformer également aux règles d'entrée dans la partie néerlandaise de Saint-Martin.

Ces règles sont rappelées sur le site du gouvernement des Pays-Bas :

[Site web du gouvernement des Pays-Bas](#)

et sur le site du ministère de la justice de Saint-Martin :

[Site web du ministère de la justice de Saint-Martin](#)

IMPORTANT

Les voyageurs doivent impérativement remplir le formulaire d'entrée et sortie maximum 7 jours avant et minimum 2 heures avant leur voyage.

Voici le lien pour accéder au formulaire : <https://www.entry.sx/>

ER

EDEN ROCK
ST BARTHS

Eden Rock - St Barths - Baie de St Jean - 97133 St Barthélemy - French West Indies
T +590 590 29 79 99 - www.edenrockhotel.com